Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

4108287

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Acte Certifié exécutoire
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIA Envoi Préfecture : 04

Envoi Préfecture : 04/07/2019 Retour Préfecture : 04/07/2019

Séance du mardi 2 juillet 2019

DE LA VILLE D'AMIENS

Nombre de membres en exercice : 15 Date de la convocation: 28/06/2019 Début de la séance : 17h40 Fin de la séance : 18h24

Nombre de votants : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Présidée par : A.VERRIER

Objet : 5 - Revenu de Solidarité Active 2019. Conseil Départemental de la Somme. Convention.

Membres présents : Mmes VERRIER, BERGER, MM. CASILE, GAY, LACOUR, Mmes MAKDASSI-FARKOUH, NOMBO BAYONNE, M. STAES.

Membres empêchés :

Mme FOURÉ, M. DÈCLE, Mme DELOISON, M POLLAK, Mmes HAMADI, LECLERCQ se sont excusés. Mme LION-LEC.

Annie VERRIER donne lecture du rapport suivant

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'AMIENS

Séance du mardi 2 juillet 2019

Point n° 5

Objet : Revenu de Solidarité Active 2019. Conseil Départemental de la Somme. Convention.

Considérant que le CCAS d'Amiens a répondu à l'appel à projets 2017-2019 Insertion et Logement du Conseil Départemental de la Somme,

Considérant que le CCAS d'Amiens a été retenu pour l'accompagnement social de public isolé amiénois bénéficiaire du RSA, pour un montant annuel de 201 000 € pour 1 435 orientations.

Considérant que le CCAS d'Amiens a été retenu pour la mise en œuvre du Diagnostic illectronisme des bénéficiaires du RSA pour l'année 2019 pour un montant annuel de 25 000 € pour 100 diagnostics,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles.

Vu la délibération n°4 du conseil d'administration du CCAS en date du 4 juin 2014 donnant délégation à la vice-présidente,

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} septembre 2008 généralisant les politiques d'insertion relative à l'orientation des bénéficiaires.

Vu la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, modifiée par la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale consolidée par l'ordonnance du 12 mars 2007,

Vu le décret n°2009-404 du 15 avril 2009 relatif au Revenu de Solidarité Active.

Vu le PACTE POUR LE BIEN VIVRE A AMIENS et son sous axe « Faciliter l'insertion économique et sociale »,

Vu la convention pluriannuelle 2017-2019 entre le Conseil Départemental de la Somme et le CCAS d'Amiens portant sur l'accompagnement des allocataires RSA,

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'AMIENS

Séance du mardi 2 juillet 2019

Vu l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2017-2019 entre le Département de la Somme et le CCAS d'Amiens qui a modifié la convention « Accompagnement des bénéficiaires du RSA, public isolé Amiens » passée entre le Département et le Bénéficiaire et validée lors de la Commission Permanente du 3 avril 2017,

Vu la convention financière pour l'année 2019 définissant les conditions et modalités des missions et de financement pour les deux actions suivantes :

- L'accompagnement des bénéficiaires du RSA.
- La réalisation du diagnostic illectronisme des bénéficiaires du RSA.

DÉLIBÈRE

Article 1 : La convention financière pour l'année 2019 définissant les conditions et modalités des missions et de financement de l'accompagnement des allocataires RSA et la réalisation du diagnostic illectronisme est approuvée.

Article 2 : La Vice-Présidente du CCAS d'Amiens est autorisée à signer ladite convention.

Article 3 : La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens, 02 2019

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale certifie que ce document

REPUBLIQUE FRANÇAISE AMIENS

0 4 JUIL. 2019

transmis le à la Préfécture de la Somme au titre du Contrôle de Légalité Pour la Vice-Présidente et par délégation Carole Caburet-Daniel Chef du Service Assemblées RÉPUBLIQUE PRANÇAISE AMIENS *

Annie VERRIER

dopté à l'unanimité